



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport

Annexe I

Projet de rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa soixantième session, a convoqué de nouveau son groupe de travail plénier.
2. Du 8 au 16 février 2023, le Groupe de travail a tenu quatre séances sous la présidence de Prakash Chauhan (Inde). Le Groupe de travail a également tenu deux consultations informelles les 9 et 10 février 2023.
3. Le Groupe de travail a examiné les points suivants :
 - a) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ;
 - b) Rôle futur et méthodes de travail du Comité ;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.
4. Le Groupe de travail était saisi de la note du Secrétariat relative à la gouvernance et aux méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.408).
5. Le Groupe de travail est convenu que les déclarations des délégations devaient être limitées à cinq minutes et les présentations techniques à dix minutes.
6. Le Groupe de travail a pris note d'une proposition tendant à ce que les déclarations faites au titre des points de l'ordre du jour autres que celui consacré au débat général puissent être limitées à trois minutes, notant également qu'il pourrait, à l'avenir, examiner cette proposition au titre du point consacré au rôle futur et aux méthodes de travail du Comité.
7. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les déclarations qui dépassent le temps imparti soient interrompues une fois ce temps atteint.
8. Le Groupe de travail a noté l'intérêt que présentait la diffusion en direct sur le Web des séances plénières avec une interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.



9. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de fournir au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique une vue d'ensemble des incidences financières d'une diffusion sur le Web et de services d'interprétation simultanée à distance afin qu'il l'examine à sa soixante-sixième session, en juin 2023, le but étant de parvenir à une décision concernant le format des sessions du Comité et de ses sous-comités.
10. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de maintenir un format hybride lors des futures sessions.
11. Quelques délégations ont souligné l'importance de revenir à des réunions en présentiel, la tenue de réunions hybrides entraînant d'importants coûts supplémentaires pour le secrétariat.
12. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour soit programmé consécutivement plutôt que réparti tout au long de la session afin de permettre une compréhension globale des différentes opinions exprimées sur un même sujet et de faciliter la participation physique d'experts.
13. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait continuer de faire preuve de souplesse dans le calendrier de reprise de l'examen de points de l'ordre du jour.
14. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les déclarations des délégations nationales aient préséance sur celles des observateurs permanents.
15. Quelques délégations ont estimé que la pratique consistant à donner la parole aux coordonnateurs et coordonnatrices de mécanismes tels que le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales, le Réseau international d'alerte aux astéroïdes et le réseau Espace et santé mondiale au début de l'examen des points de l'ordre du jour devrait être maintenue de façon que les délégations aient connaissance de leurs rapports avant de prendre la parole.
16. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les expertes et experts aient des échanges qui soient plus informels et libres.
17. Le point de vue a été exprimé que la prolifération de réunions informelles faisait qu'il était difficile, pour les petites délégations, de suivre la session.
18. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les réunions informelles bénéficient de services d'interprétation.
19. Le point de vue a été exprimé que le fait d'assurer des services d'interprétation aux réunions informelles entraînerait des coûts considérables.
20. Le point de vue a été exprimé qu'en allouant davantage de temps aux groupes de travail pendant les séances bénéficiant de services d'interprétation, on permettrait aux délégations de participer de manière plus inclusive et constructive.
21. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les États non membres du Comité respectent, pour soumettre au secrétariat des demandes de participation en tant qu'observateurs, le délai d'une semaine avant l'ouverture des sessions.
22. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'informer les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité de la procédure à suivre pour renoncer volontairement à recevoir des exemplaires papier des documents de session.
23. Le Groupe de travail a noté que, conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique soumettrait au Comité sa proposition d'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session, qui se tiendra en 2024. Le Groupe de travail est convenu que ce projet d'ordre du jour provisoire devait être examiné par le Sous-Comité au titre du point 18 de son ordre du jour.
24. À sa 4^e séance, tenue le [...] février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.